



**EXTRAIT DES PROCES VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 27 JUIN 2024**

L'ordre du jour porte sur le projet de loi n° 1033 relatif à la simplification de la procédure de révision allégée n°6 du Plan local d'urbanisme de Limoges Métropole.

Le Conseil communautaire, après avoir pris en compte les avis des commissions permanentes et des commissions ad hoc, a délibéré et a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Délibération n° 1033
Le Conseil communautaire, après avoir pris en compte les avis des commissions permanentes et des commissions ad hoc, a délibéré et a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Objet : Révision allégée n°6 du Plan local d'urbanisme de Limoges Métropole
Le Conseil communautaire, après avoir pris en compte les avis des commissions permanentes et des commissions ad hoc, a délibéré et a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Objet : Révision allégée n°6 du Plan local d'urbanisme de Limoges Métropole
Le Conseil communautaire, après avoir pris en compte les avis des commissions permanentes et des commissions ad hoc, a délibéré et a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

Objet : Révision allégée n°6 du Plan local d'urbanisme de Limoges Métropole
Le Conseil communautaire, après avoir pris en compte les avis des commissions permanentes et des commissions ad hoc, a délibéré et a adopté à l'unanimité la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

Révision allégée n°6 du Plan local d'urbanisme de Limoges – Avis conforme favorable de l'autorité environnementale relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à évaluation environnementale mais à un examen au cas par cas ad hoc

1 DOCUMENT - Publié le 5 Juillet 2024

Délibération du 27 juin 2024



18_2.pdf
(.pdf, 578,8 Ko)



TÉLÉCHARGER